

# MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

2024-152

## DECISION DU MAIRE n° 2024-22

### Attribution de marchés publics pour la commune et la régie des remontées mécaniques

#### Le Maire de la Commune de Vallouise-Pelvoux

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;

**Vu** la délibération n°5 du 18 janvier 2024 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire ;

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

**Considérant** la nécessité de conclure des marchés publics pour la commune et la régie des remontées mécaniques ;

### DECIDE

#### Article 1 :

Sont conclus les marchés publics suivants :

TYPE DE MARCHÉ	SERVICE	OBJET DU MARCHÉ	NOM DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Marché de fournitures	Commune	Fourniture de batteries pour la buvette d'Entre-les-Aygues	Lazare ROUX	892,50 €
Marché de travaux	Commune	Curage du torrent de Grand Parcher	FRED TP	2 150,00 €
Marché de services	Commune	Diagnostic DPE-plomb-amiante- Logement les Claux	DIAGNOSTICS CHANCEL	283,33 €
Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Polos et casquettes pour l'été	SNC	1 269,00 €
Marché de fournitures	Commune	Equipement informatique bibliothèque	ADS TECHNIC	1 520,07 €
Marché de fournitures	Commune	Peinture routière	PROXIMARK	1 675,00 €
Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Petit matériel	FORCH	139,88 €
Marché de fournitures	Commune	42 barrières Héras	BELLICAUD DISTRIBUTION	2 136,00 €
Marché de fournitures	Commune	Fournitures scolaires	SAVOIRS PLUS	658,68 €
Marché de fournitures	Commune	Papeterie	SAVOIRS PLUS	97,15 €
Marché de fournitures	Commune	Jeux éducatifs	SAVOIRS PLUS	68,34 €
Marché de services	Commune	Réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux - réhabilitation de 3 appartements communaux	SOCOTEC	5 163,00 €
Marché de services	Commune	Réparation d'un véhicule des services techniques communaux	SASU BUSATTA	353,59 €
Marché de travaux	Commune	Réfection du chemin de desserte de l'alpage de l'Eychauda	CAIRE PHILIPPE	
Marché de fournitures	Commune	Fourniture de barrières de protection type HERAS	BELLICAUD LOCATION	2 244,80 €

#### Article 2

Le Maire, le directeur des services, le directeur de la régie des remontées mécaniques et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

#### Article 3

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire en rendra compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

#### Article 4

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes ;
- Monsieur le comptable assignataire

Fait à Vallouise-Pelvoux, le 04 juillet 2024

**Le Maire**



**Gaëlle MOREAU**

**Le Maire :**

- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales**
  - o **Transmis en Préfecture le : 04/07/2024**
  - o **Publié le : 04/07/2024**
- **Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, ou via l'application « Télé-recours Citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.**